



**HAL**  
open science

## Introduction – Vichy, les Français et la Shoah : un état de la connaissance scientifique

Laurent Joly

► **To cite this version:**

Laurent Joly. Introduction – Vichy, les Français et la Shoah : un état de la connaissance scientifique. Revue d'histoire de la Shoah, 2020, 212, pp.13-29. hal-03096262

**HAL Id: hal-03096262**

**<https://hal.science/hal-03096262v1>**

Submitted on 18 Apr 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Introduction

### *Vichy, la Shoah et les Français : un état de la connaissance scientifique*

Dès 1945, devant les magistrats et les tribunaux de l'épuration, les dirigeants de Vichy justifient leur politique contre les Juifs, livrés en masse à l'occupant : face à la pression allemande, ils devaient faire la part du feu et, pour protéger les Français « israélites », abandonner les étrangers à leur triste sort. Lors du procès du maréchal Pétain (juillet-août 1945), M<sup>e</sup> Isorni affirme, des trémolos dans la voix : « Le maréchal Pétain n'a livré personne. À la dure loi de l'ennemi, il n'a cherché qu'un palliatif. » Et ce « palliatif » a permis de sauver une grande partie des « Juifs français » : « C'est seule l'action du gouvernement du Maréchal qui les a, peut-être faiblement, mais protégés quand même<sup>1</sup>. » Dédaignant les habiles précautions de l'avocat, Pierre Laval n'hésite pas à s'exclamer devant la Haute Cour, deux mois plus tard : « Je souhaiterais n'être jugé que par des juifs français parce que, maintenant qu'ils connaissent les faits, ils se féliciteraient de ma présence au pouvoir et ils me remercieraient de la protection que je leur ai accordée<sup>2</sup>. »

Ainsi, le bilan de la « Solution finale » en France (100 000 Juifs exterminés, plus de 200 000 non déportés, croit-on alors) s'expliquerait avant tout par l'action du gouvernement de Vichy. À l'époque, les mécanismes de la collaboration d'État n'ont pas encore été mis au jour ; les chiffres de la déportation raciale, année par année, nationalité par nationalité, sont ignorés dans le détail. Et l'idée selon laquelle Laval se serait livré avec les Juifs à un marchandage moralement honteux mais globalement salvateur est alors largement partagée. C'est ce que pense un observateur aussi mesuré que Raymond Aron<sup>3</sup>. Tout comme Pierre-Henri Teitgen, ministre de la Justice du général de Gaulle et grande figure de la Résistance : « Je sais très bien tout ce que M. Laval a fait pour son pays ; mais toute la question est de savoir si, pour défendre le corps de la France, il fallait perdre son âme ? », déclare-t-il à l'un des avocats du « président<sup>4</sup> ».

---

<sup>1</sup> *Procès du maréchal Pétain : compte rendu officiel in extenso des audiences de la Haute Cour de justice*, Paris, Imprimerie des Journaux officiels, 1945, audience du 14 août 1945, p. 369.

<sup>2</sup> Géo London, *Le Procès Laval*, Lyon, Roger Bonnefon, 1946, audience du 4 octobre 1945, p. 54.

<sup>3</sup> Raymond Aron, « Après l'événement, avant l'histoire. À propos du procès Pétain », *Les Temps Modernes*, n° 1, octobre 1945, p. 159.

<sup>4</sup> Jacques Baraduc, *Dans la cellule de Pierre Laval. Documents inédits*, Paris, Éditions Self, 1948, entrée du 8 octobre 1945, p. 145.

En 1945, la thèse du « moindre mal », du pacte avec le diable, paraît d'autant plus logique au vu des chiffres de la déportation depuis la France, que l'on compare aux bilans glaçants de l'extermination en Pologne, en Allemagne ou en Hollande. En outre, elle correspond bien à l'image de maquignon rusé qui colle à Pierre Laval. Rien d'étonnant donc à ce qu'elle innerve la première historiographie internationale dédiée au génocide – sur un ton quasi-apologétique et passablement désinvolte avec Gerald Reitlinger (*The Final Solution*, 1953 et 1968) puis, de manière plus distanciée mais intangible, chez Raul Hilberg (*The Destruction of the European Jews*, 1961, 1985 et 2003).

Or, dès les années 1950, les premiers travaux sur la persécution des Juifs sous l'Occupation, fondés sur les archives de la police SS en France, miraculeusement exhumées, et celles, monumentales, du commissariat général aux Questions juives (CGQJ)<sup>5</sup>, réduisent à néant ce postulat du « moindre mal », désormais cantonné à la littérature pétainiste<sup>6</sup>. Joseph Billig, Léon Poliakov ou Georges Wellers montrent toute l'étendue de la collaboration institutionnelle et mettent en relief les conséquences fatales de la politique Laval de l'été 1942, qui a entraîné l'assassinat de milliers d'enfants, français pour la plupart. « Tout seul, l'occupant n'aurait pas obtenu les résultats que lui apporta la collaboration de l'État français qui a administré le déracinement social et matériel des Juifs, a prêté la police pour l'exécution des “mesures de sécurité” nazies et a, enfin, désigné et “concentré” de vastes catégories de victimes pour leur déportation vers l'inconnu », écrit ainsi Billig dans un article pionnier de 1956<sup>7</sup>.

L'objectif du présent dossier est de rendre compte de l'historiographie sur ce sujet précis, qui a pris un essor formidable depuis les sommes fondatrices *Vichy et les Juifs* de Michaël Marrus et Robert Paxton (1981) et *Vichy-Auschwitz* de Serge Klarsfeld (1983-1985), dans un contexte mémoriel dès lors dominé par le souvenir de la Shoah et rythmé par les affaires judiciaires (Leguay, Bousquet, Papon, etc.). L'état des connaissances que nous présentons ici se concentre donc sur les dirigeants et l'appareil administratif de Vichy ainsi que sur le rôle de l'opinion française dans l'évolution de la persécution raciale.

La politique de l'occupant ne sera cependant pas négligée, notamment par Michael Mayer (« La coopération franco-allemande dans le domaine de la *Judenpolitik*, 1940-1942 ») et Wolfgang

---

<sup>5</sup> Sur la découverte et le dépouillement systématique de ces deux fonds, voir le témoignage de Léon Poliakov, « Sur les traces du crime », *Le Monde juif*, n° 21, juillet 1949, p. 9-10.

<sup>6</sup> « Le Gouvernement du Maréchal a le droit [...] de dire que c'est grâce à sa politique que 95 % des Juifs français sont encore vivants », écrit ainsi l'ancien commissaire général aux Questions juives de Vichy, Xavier Vallat, dans *Le Nez de Cléopâtre. Souvenirs d'un homme de droite (1919-1944)*, Paris, Les Quatre Fils Aymon, 1957, p. 259-260.

<sup>7</sup> Joseph Billig, « La condition des Juifs en France (juillet 1940-août 1944) », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 24, octobre 1956, p. 55.

Seibel (« Les effets politiques d'une protestation religieuse : l'Église et Vichy en 1942 »). Quant aux victimes et à leurs stratégies face à la persécution<sup>8</sup>, elles seront au cœur de l'analyse de Jacques Semelin dans l'article qui conclut le dossier, « La survie des Juifs en France : une approche multifactorielle », et de la contribution d'Adrien Dallaire sur les Juifs du Vaucluse. Enfin, si l'attitude des organisations juives (comme l'Union générale des israélites de France, l'UGIF, magistralement reconsidérée par Michel Laffitte dans les années 2000) ne sera abordée qu'à la marge, on trouvera dans l'article de Daniel Lee (« La coexistence et ses limites : la jeunesse juive et le régime de Vichy ») un aperçu original sur le scoutisme juif en 1940-1942. Caduque sur le plan scientifique, « la controverse sur le moindre mal » (selon la formule de Raymond Aron en 1945) a rebondi depuis une dizaine d'années hors du cercle des défenseurs du régime pétainiste. Des historiens professionnels, s'élevant contre une supposée « doxa paxtonienne », s'en sont emparés. Et un polémiste d'extrême droite, l'ultra-médiatique Éric Zemmour, en a fait l'un des fers de lance de son combat intellectuel nationaliste et raciste. Cette offensive révisionniste, à première vue déroutante<sup>9</sup>, interroge. Dans l'espace politique et intellectuel français, il s'agit assurément d'un phénomène nouveau, sur fond de complotisme ambiant et de populisme triomphant. Sur le plan international, elle s'assimile aux « falsifications sur la Shoah » (*Holocaust distortion*) récemment pointées et analysées par l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA)<sup>10</sup>. D'où, nous semble-t-il, la nécessité d'une mise au point historiographique et d'une présentation des acquis les plus récents de la recherche sur la politique antijuive de Vichy.

\*

De nos jours, l'historiographie s'est dégagée de la logique judiciaire prégnante dans les années 1980-1990. Les spécialistes ne ressentent plus le besoin impérieux de se focaliser sur l'« autonomie » de l'État français. Dans *La France de Vichy* (1973), Robert Paxton mettait

---

<sup>8</sup> Sur le vécu des Juifs sous l'Occupation, la somme de Renée Poznanski *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS Éditions/« Biblis », 2018 [1994], demeure inégalée.

<sup>9</sup> Y compris pour certains aficionados de Zemmour, qui y voient une simple lubie passéiste. Même Marine Le Pen a pris ses distances avec la défense plus ou moins explicite de Vichy par l'ex-Front national et rendu, pour la première fois, hommage aux victimes du Vél' d'Hiv (Franck Johannès, « Marine Le Pen condamne "le fléau de l'antisémitisme" », *Le Monde*, 20 juillet 2020).

<sup>10</sup> Les experts de l'IHRA ont identifié cinq formes principales de falsification de la Shoah, dont : 1) la volonté délibérée d'excuser ou de minimiser le génocide des Juifs, y compris le rôle joué par les collaborateurs et les États alliés au Troisième Reich ; ou 3) la mise en accusation des Juifs (soit pour justifier l'antisémitisme et les politiques menées contre eux, soit pour souligner leur implication, réelle ou fantasmée, dans le processus génocidaire). Voir <https://www.holocaustremembrance.com/news-archive/what-holocaust-distortion-and-why-it-problem>

l'accent sur la politique de Vichy, alors tenue sous le boisseau, et donnait l'impression de minorer, du même coup, la pression nazie. Depuis vingt ans, celle-ci a été revue à la hausse<sup>11</sup>. De fait, si la thèse centrale du grand livre de Paxton (la volonté de Vichy de collaborer, de trouver sa place dans l'ordre nouveau de Hitler) tient solidement debout, plusieurs points ont été amendés dans des travaux ultérieurs. La thèse d'un statut des Juifs « autochtone », par exemple. Barbara Lambauer, Tal Bruttman et moi-même avons ainsi pu montrer que la loi d'octobre 1940 était le fruit d'une « interaction » franco-allemande, que Vichy se fixait aussi sur les attentes supposées de l'occupant<sup>12</sup>, et que, *in fine*, le statut « est un compromis, une cote mal taillée, entre les idées forces de l'antisémitisme français et les nécessités, imposées par le contexte, d'une forme d'alignement sur le vainqueur<sup>13</sup> ».

Reste que le régime pétainiste avait bel et bien un projet antisémite dont Tal Bruttman analyse ici, à nouveaux frais, les ressorts et les conditions d'émergence. Cet article, qui ouvre le dossier, éclaire plus particulièrement les mesures antérieures au statut. Visant dès juillet 1940 les étrangers naturalisés dans les années 1920-1930, ces mesures répondent en grande partie à des considérations antisémites – ce qui, sur le moment, n'a pas échappé au *Temps*, ainsi qu'au journaliste fasciste Lucien Rebatet ou à l'ex-chef des Croix de feu, le colonel de La Rocque. Bruttman révèle aussi l'ampleur de la politique antijuive de Vichy en 1940. Pour les trois grands projets législatifs (le statut, l'internement des Juifs étrangers, l'abrogation du décret Crémieux), à chaque fois c'est la ligne dure qui l'emporte. Si bien qu'à la fin de l'année « près de la moitié des Juifs en zone libre se trouvent sous le coup de mesures coercitives de l'État français » !

Cet antisémitisme inhérent à Vichy se retrouve aussi en matière économique. Longtemps, dans l'historiographie, a prévalu l'idée selon laquelle le gouvernement du maréchal Pétain n'était animé, sur ce chapitre, que par des considérations de souveraineté. Dans son article « La coopération franco-allemande dans le domaine de la *Judenpolitik* », qui reprend, pour la première fois en français, une partie des analyses de sa thèse de doctorat (publiée en 2010 sous le titre *Staaten als Täter. Ministerialbürokratie und „Judenpolitik“ in NS-Deutschland und Vichy-Frankreich*), Michael Mayer montre que la logique antisémite a aussi joué du côté de

---

<sup>11</sup> Notamment par Barbara Lambauer, *Otto Abetz et les Français ou l'envers de la Collaboration*, Paris, Fayard, 2001 ; Ahlrich Meyer, *Täter im Verhör. Die "Endlösung der Judenfrage" in Frankreich 1940-1944*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2005 ; Thomas J. Laub, *After the Fall. German Policy in Occupied France, 1940-1944*, New York, Oxford University Press, 2009 ; ou Gaël Eismann, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Paris, Tallandier, 2010.

<sup>12</sup> Voir notre article commun « Der Auftakt zur Verfolgung der Juden in Frankreich 1940. Ein deutsch-französisches Zusammenspiel », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, n° 3, 2012, p. 381-407.

<sup>13</sup> Laurent Joly, *L'État contre les Juifs. Vichy, les nazis et la persécution antisémite (1940-1944)*, édition revue et mise à jour, Paris, Flammarion, 2020 [2018], p. 39.

l'administration vichyssoise, qui avait sa propre conception de l'« aryanisation économique » avant même la création du CGQJ.

Autres idées longtemps admises : le maréchal Pétain et Pierre Laval ne nourrissaient aucune passion antisémite et ils ne pouvaient imaginer le destin fatal qui attendait les déportés. Auteurs de deux récentes sommes biographiques, l'une sur Pétain, l'autre sur Laval, Bénédicte Vergez-Chaignon et Renaud Meltz réexaminent ce que l'on croyait connaître, et jettent une lumière neuve sur la personnalité des deux principaux dirigeants du régime de Vichy.

Chez Pétain, le préjugé antijuif ne tient initialement qu'une place secondaire. Le milieu qu'il fréquente est volontiers antisémite, mais le « problème juif » ne l'intéresse pas, ne lui parle pas. En revanche, en 1942, le vieux maréchal souhaite que les Juifs étrangers quittent la France. Et son esprit militaire tient « pour inévitables les malheurs de la guerre, les dommages collatéraux, les victimes, mêmes civiles ». Ce sont ces deux raisons qui expliquent, selon Vergez-Chaignon, que le chef de l'État ait négligé « les indices [...] probants qui lui parvenaient et suggéraient que les Juifs déportés de France étaient condamnés à une vie misérable, à des exactions répétées et, à plus ou moins court terme, à une mise à mort délibérée ». Car il ne fait aucun doute qu'à Vichy on savait, dès l'été 1942, que les déportés raciaux étaient promis au pire. « [Les Juifs arrêtés] seront envoyés en Pologne avec des vivres pour dix-sept jours, cinquante par wagon plombé, sans eau. Les Allemands verront, à l'arrivée, ce qui reste de vivant », note ainsi, à la date du 23 juillet 1942, le chef du cabinet civil de Pétain dans son journal, auquel l'historienne a eu accès.

Quant à Laval, l'article de Renaud Meltz nuance de teintes encore plus sombres la biographie de l'intéressé, ses affects et son imaginaire politique. Que le chef du gouvernement ait fait preuve d'un cynisme achevé à l'été 1942 (s'engageant à livrer le nombre de Juifs réclamés par la SS, proposant la déportation immédiate des enfants afin de faire croire à une « émigration » familiale, alors que seuls les hommes et les femmes en âge de travailler étaient au départ concernés par les plans nazis, ne battant en retraite que lorsque l'opinion, notamment catholique, a manifesté sa réprobation, etc.), c'est un fait acquis pour l'historiographie, y compris internationale, où les interprétations complaisantes d'un Reitlinger n'ont plus cours<sup>14</sup>. Ce savoir accumulé, Meltz l'enrichit sur la base d'une documentation quasi-exhaustive et d'une longue familiarité avec la personnalité de Pierre Laval. Le froid réaliste que prétendait être le « président » cachait, note-t-il, un homme de passion, autolâtre et d'une inconséquence

---

<sup>14</sup> Voir par exemple Peter Longerich, *Politik der Vernichtung : eine Gesamtdarstellung der nationalsozialistischen Judenverfolgung*, Munich, Piper, 1998 ; paru en anglais sous le titre *Holocaust. The Nazi Persecution and Murder of the Jews*, traduit par Shaun Whiteside, Oxford et New York, Oxford University Press, 2010, p. 392-396.

criminelle. Dès les années 1920, le politicien n'hésitait pas, certes exceptionnellement, à flatter les préjugés antijuifs lorsque cela pouvait le servir. Sous l'Occupation, il se rallie sans état d'âme à l'antisémitisme d'État, se convainc du « danger juif<sup>15</sup> », embrasse les éléments de langage de la propagande nazie<sup>16</sup> et justifie, avec des arguments dignes de Xavier Vallat et Darquier de Pellepoix, les déportations de l'été 1942 : « Pour nous, la France a été trop longtemps le dépotoir du monde », cette « opération chirurgicale » est nécessaire, etc. Laval, conclut son biographe, était un « antisémite qui s'ignore » doublé d'un « cynique persécuteur ». Un cynique ou un homme qui s'aveuglait, se mentait à lui-même ? La question reste ouverte à lire les justifications rédigées par l'intéressé dans sa cellule de Fresnes ou les polémiques de presse suscitées par son gendre, René de Chambrun, à partir de 1967. Cette année-là, décisive dans la prise de conscience publique de la politique antijuive de Vichy (comme nous le montrons ici, dans l'article « Une correspondance sur Pierre Laval et la rafle du Vél' d'Hiv en 1967 »), paraît une enquête choc sur la grande rafle du 16 juillet 1942<sup>17</sup>. Chambrun inonde la presse de « droits de réponse » et écrit à l'un des co-auteurs, Claude Lévy. Ce faisant, il condense les thèmes classiques de la défense de Laval et de Vichy (le « moindre mal », « sauver les Juifs français », etc.) en y ajoutant un élément nouveau, d'inspiration négationniste : les documents gênants (en l'espèce, le télégramme du représentant d'Adolf Eichmann à Paris, daté du 6 juillet 1942, révélant le peu de considération porté par le chef du gouvernement au sort des enfants juifs) sont qualifiés de douteux ou de faux purs et simples...

\*

Ouvrons, à cet égard, une parenthèse. Exception faite d'une poignée de fanatiques, il n'existe pas, sur Vichy et la Shoah, d'auteur négationniste au sens où on l'entend depuis l'affaire

---

<sup>15</sup> Dès août 1940, Laval évoque devant le chargé d'affaires américain à Vichy, Robert Murphy, la nécessité d'expulser les Juifs de la capitale de l'État français, où leur présence « prend des proportions alarmantes », qui fomentent « des troubles », etc. « Il a dit qu'il allait s'en débarrasser », conclut le diplomate. Cité par Saul Friedländer, *Les Années d'extermination. L'Allemagne nazie et les Juifs, 1939-1945*, traduit de l'anglais (États-Unis) par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Seuil, 2008 [2007], p. 161.

<sup>16</sup> Ainsi, la convention de langage sur « l'État juif » en Pologne, au sujet de laquelle Pierre Laval et les chefs de la police SS se mettent d'accord en septembre 1942 : « Les trois personnages s'entretiennent d'une chose qu'ils reconnaissent implicitement comme inavouable. Oberg et Hagen savent, au moins dans l'essentiel, de quoi il s'agit ; Laval le soupçonne par des rumeurs insistantes qui lui parviennent », analyse Joseph Billig, *La Solution finale de la question juive. Essai sur ses principes dans le III<sup>e</sup> Reich et en France sous l'occupation*, Paris, édité par Serge et Beate Klarsfeld, 1977, p. 177.

<sup>17</sup> Claude Lévy et Paul Tillard, *La Grande Rafle du Vél' d'Hiv (16 juillet 1942)*, préface de Joseph Kessel de l'Académie française, Paris, Robert Laffont, 1967.

Faurisson<sup>18</sup>. Les auteurs qui reprennent, en la mettant au goût du jour, la défense de Pétain et de Laval ne nient pas le génocide des Juifs ; ils admettent volontiers que le régime pétainiste était antisémite et surtout xénophobe. En somme, ils ressemblent davantage aux révisionnistes allemands révélés par la « querelle des historiens » (1986) qu'aux révisionnistes français aux origines du courant négationniste international (les Bardèche, Rassinier, Faurisson). Mais ce type de révisionnisme « est certainement plus dangereux », prévenait Léon Poliakov dès 1989, car « il s'agit d'une banalisation » du nazisme, du génocide<sup>19</sup> ; bref, d'une autre forme de falsification.

Figure de proue du révisionnisme allemand, Ernst Nolte (1923-2016) excellait à recouvrir les arguments les plus spécieux et controuvés, les plus pervers aussi (Staline est l'inventeur des camps, l'Holocauste est une réponse au Goulag, une réaction à la déclaration de guerre faite à l'Allemagne par les Juifs lors du congrès sioniste de Genève, etc.), d'un vernis positiviste<sup>20</sup> et d'une habileté rhétorique qui ont abusé plus d'un lecteur de bonne foi<sup>21</sup>. Historien et sophiste de haute volée, Nolte n'a pas d'équivalent en France. François-Georges Dreyfus (1928-2011) est le seul à s'être rapproché de ce « modèle » et à avoir fait le lien entre le révisionnisme allemand (*via* un article de 1988 recyclant les idées d'Ernst Nolte) et une tentative de réécriture révisionniste de la politique antijuive de l'État français – dans son *Histoire de Vichy* parue chez Perrin en 1990. Mais il n'a laissé aucune trace dans l'historiographie. Nul n'a repris ses thèses, décalque médiocre et encombré d'erreurs du livre de Robert Aron sur Vichy (1954)<sup>22</sup>. L'universitaire, engagé politiquement très à droite et discrédité par deux graves affaires de plagiat (pour l'*Histoire de Vichy* et *L'Allemagne contemporaine*, PUF, 1991), n'a fait aucun disciple

Ce n'est qu'en 2012 qu'un premier véritable essai de prise en charge scientifique de la thèse du « moindre mal » a vu le jour. Dans *Vichy et la Shoah. Enquête sur le paradoxe français* (CLD éditions), l'historien israélien Alain Michel fonde l'essentiel de son argumentation sur les justifications d'après-coup de Pétain, Laval, Bousquet, et affine les statistiques de la déportation

---

<sup>18</sup> Cet universitaire dévoyé qui voulait démontrer qu'à Auschwitz on n'avait gazé que des poux et qui camouflait son antisémitisme obsessionnel sous un verbiage positiviste. Voir la biographie de référence publiée par Valérie Igounet, *Robert Faurisson. Portrait d'un négationniste*, Paris, Denoël, 2012.

<sup>19</sup> Léon Poliakov, *L'Envers du destin*, entretiens avec Georges Elia Sarfati, Paris, Éditions de Fallois, 1989, p. 115-116.

<sup>20</sup> Du type : « L'intellectuel responsable est celui qui conduit scientifiquement ses recherches. » Propos rapporté par le journaliste Guy Sorman venu l'interroger à Berlin (« Les vrais penseurs du XX<sup>e</sup> siècle. Ernst Nolte : "Faut-il banaliser Auschwitz ?" », *Le Figaro Magazine*, 7 janvier 1989).

<sup>21</sup> Voir sa correspondance avec l'historien de la Révolution française François Furet, *Fascisme et Communisme*, traduction des lettres de Nolte par Marc de Launay, Paris, Plon, 1998.

<sup>22</sup> Rare originalité agrémentant le vieil axiome du « moindre mal », sa fixation sur « l'antisémitisme républicain » aux sources, selon lui, du statut d'octobre 1940.



raciale. Ses savants calculs l'amènent à conclure que seuls 8 % des Juifs français (parmi lesquels il ne compte pas les enfants d'étrangers nés en France et par conséquent, pour la plupart d'entre eux, de nationalité française !) ont été déportés, et que Vichy a donc très largement protégé ces derniers. Naïvement, il confie au début de son livre avoir été ébranlé par sa rencontre avec le gendre de Laval, René de Chambrun ; et ne se cache pas de vouloir faire un sort à la « doxa » incarnée par Robert Paxton et Serge Klarsfeld. Le tout sans la moindre recherche en archives ou presque ! Aucun chercheur digne de ce nom n'a pris au sérieux une démonstration aussi faible, et une prétention aussi mal fondée<sup>23</sup>. Sauf un, l'historien Jean-Marc Berlière.

Légitimement agacé par les simplifications médiatiques sur le sujet, notamment celle qui consiste à présenter les agents ordinaires de l'État français comme « des complices zélés et empressés des nazis<sup>24</sup> », ce spécialiste reconnu de la police de Vichy mord insensiblement, dans sa récente somme *Polices des temps noirs* (Perrin, 2018) et dans divers textes d'intervention, sur la thèse révisionniste. Il part de présupposés erronés : les « conditions françaises étaient [...] les plus "favorables" à une déportation massive des Juifs<sup>25</sup> » en Europe de l'Ouest<sup>26</sup> ; la protection des Juifs français était un axe fondamental de la politique de Laval en 1942<sup>27</sup>. Et témoigne d'une connaissance lacunaire de l'historiographie. À l'instar d'Alain Michel, Jean-Marc Berlière se réfère pieusement à une citation de Raul Hilberg, l'auteur fameux de *La Destruction des Juifs d'Europe* (première édition américaine 1961) : « En France, on sacrifia les immigrants pour essayer de sauver les Juifs assimilés de longue date. [...] Les Juifs étrangers et les immigrants furent abandonnés à leur sort, et l'on s'efforça de protéger les Juifs nationaux. Dans une certaine mesure, cette stratégie réussit. En renonçant à épargner une fraction, on sauva une grande partie de la totalité<sup>28</sup>. » Or, comme on le sait, cette analyse a très rapidement été démentie par la recherche française et n'a plus cours dans l'historiographie internationale sur

---

<sup>23</sup> Voir la percutante réfutation de Jean-Marc Dreyfus, « Michel Alain, *Vichy et la Shoah : enquête sur le paradoxe française*, Paris, CLD éditions, 2012, 407 p., 25 € », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 119/3, 2013, p. 166, ou notre note critique « Vichy and the Deportation of the Jews. A Historiographic Essay in Relation to Alain Michel's Book », *Yad Vashem Studies*, n° 41/1, 2013, p. 229-244.

<sup>24</sup> Jean-Marc Berlière, *Polices des temps noirs. France, 1939-1945*, Paris, Perrin, 2018, p. 721.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 703.

<sup>26</sup> Ce postulat, de l'historien belge Maxime Steinberg, ne repose sur aucune réalité, une comparaison rigoureuse avec la Belgique et la Hollande montrant au contraire que la France offrait les meilleures conditions à la survie des Juifs, par l'étendue de son territoire, l'existence d'une zone libre puis d'une zone d'occupation italienne protectrice, ou encore la faible mobilisation policière allemande dans la persécution raciale.

<sup>27</sup> On reconnaît là l'argument mensonger du « moindre mal ».

<sup>28</sup> Raul Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, t. 2, traduit de l'anglais par Marie-France de Paloméra, André Charpentier et Pierre-Emmanuel Dauzat, édition définitive, complétée et mise à jour, Paris, Gallimard, 2006 [2003], p. 1044-1045, 1123.

l'Holocauste depuis les années 2000 – citons les denses et sombres pages de Saul Friedländer<sup>29</sup>, les analyses serrées et cinglantes de Peter Longerich<sup>30</sup>, les riches et accablantes comparaisons de Deborah Dwork et Robert van Pelt<sup>31</sup>, ou celles, originales et tout aussi accablantes, de Christian Gerlach<sup>32</sup>.

Bref, en apportant son soutien au livre d'Alain Michel, Jean-Marc Berlière va trop vite en besogne<sup>33</sup>. Il ne semble pas avoir pris le temps de maîtriser la littérature sur le sujet, de lire les archives et d'en comprendre le sens<sup>34</sup>. En outre, le ton de sérénité scientifique qu'il affecte dans ses publications<sup>35</sup> dissimule mal une rancœur irrationnelle à l'égard des chercheurs les plus reconnus (Paxton, Klarsfeld), dont il dénonce le « naufrage [*sic*] » et qu'il appelle solennellement à se reprendre<sup>36</sup> !

D'évidence, François-Georges Dreyfus, Alain Michel, Jean-Marc Berlière n'ont guère d'influence dans le champ scientifique. Le problème soulevé par leurs travaux se situe sur un autre plan, plus politique. Il se trouve que c'est sur le livre de Michel qu'Éric Zemmour s'est appuyé pour dénoncer, dans son best-seller *Le Suicide français* (2014), la fantasmagorie « doxa paxtonienne » et donner un air de nouveauté à la théorie pétainiste du « moindre mal ». Depuis, l'éditorialiste vedette du *Figaro* et de CNews se fait un malin plaisir de revenir, jusqu'à l'obsession<sup>37</sup>, sur Vichy, le nazisme, la Shoah, et de diffuser ses vérités historiques auprès du grand public. Son but : préparer les esprits à la réaction nationaliste et antimusulmane qu'il appelle de ses vœux.

---

<sup>29</sup> Friedländer, *Les Années d'extermination*, op. cit., p. 39-40, 109, 119, 158-173, 229-239, 331-334, 404-405, 473-480, 516-525, 581-582, 678-684, 737, 748-749.

<sup>30</sup> Longerich, *Holocaust*, op. cit., p. 392-396.

<sup>31</sup> Deborah Dwork et Robert Jan van Pelt, *Holocaust. A History*, New York et Londres, W. W. Norton & Company, 2002, p. 158-165, 232-238, 332-339.

<sup>32</sup> Christian Gerlach, *The Extermination of the European Jews*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016, p. 95-106.

<sup>33</sup> Nous avons déjà pointé, il y a dix ans, les défauts méthodologiques et les erreurs factuelles d'une de ses publications (par ailleurs pionnière) sur le rôle de la préfecture de Police dans la persécution des Juifs (Laurent Joly, *L'Antisémitisme de bureau. Enquête au cœur de la préfecture de Police de Paris et du commissariat général aux Questions juives (1940-1944)*, Paris, Grasset, 2011, p. 424).

<sup>34</sup> Il croit ainsi que la plupart des Juifs « n'ont pas quitté leur domicile » et qu'ils étaient donc sur les listes et facilement trouvables jusqu'en 1944 ! Ou ignore les attributions et le rôle exacts des diverses brigades policières créées pour traquer les persécutés.

<sup>35</sup> « L'histoire [...] est avant tout une éthique » ; « L'historien n'est ni un juge, ni un avocat, ni un professeur de morale »... Jean-Marc Berlière, « Vichy et les Juifs... au(x) risque(s) de l'Histoire ? », *Cahiers de la sécurité et de la justice*, n° 32, p. 105 et 111.

<sup>36</sup> Voir Jean-Marc Berlière, « Vichy et les Juifs : Zemmour/Klarsfeld/Paxton au(x) risque(s) de l'Histoire ? » janvier 2015 ([http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Jean-Marc\\_Berliere\\_Paxton\\_Klarsfeld.html](http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Jean-Marc_Berliere_Paxton_Klarsfeld.html)), et « Vichy a-t-il sauvé les Juifs ? », *Lettre aux amis de la police (et de la gendarmerie !)*, octobre 2018 (<http://www.cepoc.it/wp-content/uploads/2018/10/Lettre-aux-amis-de-la-police-2018-3.pdf>) .

<sup>37</sup> Voir ses récents échanges télévisés avec Bernard-Henri Lévy (« Face à l'Info », CNews, du 26 juin 2020) et Raphaël Enthoven (« Face à l'Info », CNews, du 3 juillet 2020).

Pour Zemmour, en effet, « la doxa paxtonienne, endossée par nos présidents depuis le fameux discours de Chirac en 1995, [...] a délégitimé [...] la capacité de l'État, consubstantielle de son devoir de protection de son peuple, à distinguer entre les Français et les étrangers<sup>38</sup> ». En termes clairs : le souvenir honteux de Vichy est un handicap pour tout projet politique de discrimination, volontariste et systématique, à l'égard des étrangers ou des musulmans. En 1985, *Le Figaro Magazine* et l'écrivain Jean Raspail avaient fait scandale en dénonçant le péril d'une France islamisée : des hommes politiques, des historiens (comme Max Gallo) avaient immédiatement invoqué Vichy et sa politique criminelle à l'encontre des Juifs. Or Zemmour ne se contente pas de dresser un constat alarmiste, tel Raspail. Il a un « programme », exposé, dans ses écrits et à la télévision, avec la froide résolution du doctrinaire: réviser massivement les naturalisations ; supprimer toute prestation sociale pour les étrangers<sup>39</sup> ; éradiquer l'islam de la société française<sup>40</sup>.

Inévitablement, un tel programme rappelle le régime pétainiste, de sinistre mémoire. D'où l'entreprise de réécriture de l'histoire à laquelle se livre Éric Zemmour, qui vise à banaliser Vichy, à le disculper (« Mais on n'a pas commis de crime<sup>41</sup> ! ») et à réduire sa politique à des catégories ordinaires (ainsi sur la rafle du Vél' d'Hiv : c'est « exactement la même procédure que pour l'expulsion des étrangers irréguliers<sup>42</sup> »). D'où son insistance, de prime abord incongrue, à prétendre que Paxton se trompe lorsqu'il établit un lien logique entre le statut des Juifs et la déportation génocidaire (que personne ne peut bien sûr approuver), et à ressusciter l'axiome éculé du « glaive » et du « bouclier ».

Dans ces conditions, il n'est pas seulement absurde sur le plan historique, et intellectuellement inepte, d'écrire, comme l'a fait Berlière, que *Le Suicide français* a au moins « cette vertu d'obliger les historiens à s'attaquer de front à un “paradoxe” qu'ils ont jusqu'à présent – à de

---

<sup>38</sup> Éric Zemmour, « Désagrégation française », *Le Figaro*, 9 juillet 2020.

<sup>39</sup> Par exemple : « La seule solution c'est de réserver les allocations aux Français et non pas de les distribuer comme cela au monde entier. C'est la seule façon de pouvoir réduire ensuite les cotisations sociales, les impôts, etc. [...] La différence, c'est pas entre les riches et les pauvres, c'est entre les Français et les étrangers. [...] Il faut redonner une préférence aux Français ! » (« Face à l'Info », CNews, du 29 mai 2020).

<sup>40</sup> Voir Gérard Noiriel, *Le Venin dans la plume. Édouard Drumont, Éric Zemmour et la part sombre de la République*, Paris, La Découverte, 2019.

<sup>41</sup> Ce cri du cœur, lâché lors d'un échange avec Bernard-Henri Lévy au sujet de la politique antijuive de Vichy (« Face à l'Info », CNews, du 26 juin 2020), rappelle celui de M<sup>e</sup> Isorni lors du procès Pétain : « Messieurs, il n'y a pas eu de crime ! » *Procès du maréchal Pétain, op. cit.*, audience du 14 août 1945, p. 369.

<sup>42</sup> « Répliques », France Culture, du 17 novembre 2018. Sur les falsifications et confusions historiques relayées par Zemmour dans cette émission, voir notre texte, <https://jewpop.com/opinions/petite-liste-des-enormites-proferees-par-eric-zemmour-sur-vichy-juifs/>. Sur la rafle du Vél' d'Hiv et le révisionnisme zemmourien basculant, sur ce point, dans le négationnisme pur et simple, voir Joly, *L'État contre les Juifs, op. cit.*, p. 241-242.

très rares exceptions près – prudemment contourné<sup>43</sup> », cela revient aussi à apporter une forme de caution scientifique à une entreprise politique régressive et ouvertement raciste.

\*

Dans son dernier livre, le même Jean-Marc Berlière dénonce « une historiographie et une opinion manichéennes pour lesquelles “Vichy” et la police, curieusement considérés comme des blocs homogènes, incarnent le mal absolu<sup>44</sup> ». Le propos, assimilant confusément historiographie et opinion, n’a aucun fondement. Depuis une trentaine d’années, de nombreux travaux à l’échelle des préfets, policiers, gendarmes, magistrats, etc., ont mis en lumière les contradictions internes à l’administration de Vichy et montré tout le poids des initiatives individuelles dans la mise en œuvre de l’antisémitisme d’État. Initiatives qui, dans certains cas, aggravent la portée de la persécution, comme celles prises par ces responsables de la radiodiffusion nationale, qui décident à l’été 1941, dans une logique d’anticipation craintive et néfaste, l’exclusion des artistes juifs des orchestres hors de tout cadre légal<sup>45</sup>, ou par les juges du tribunal correctionnel de Lyon qui ne retiennent jamais les « circonstances atténuantes » à l’endroit des Juifs traqués coupables d’infraction à la législation de droit commun<sup>46</sup>. Initiatives qui, dans d’autres cas, tempèrent les rigueurs de la politique raciale, quand elles ne la sabotent pas carrément – du gendarme qui, au mépris de l’usage dominant, fait le choix de ne pas mentionner la « race juive » dans ses procès-verbaux d’arrestation<sup>47</sup>, jusqu’au préfet Chaigneau, qui prend sur lui de détruire le « fichier juif » à l’arrivée des Allemands à Nice en 1943<sup>48</sup>, en passant par le commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris qui, la veille du 16 juillet 1942, prévient les Juifs apatrides de sa connaissance<sup>49</sup>...

Ainsi, depuis des lustres, c’est une évidence pour l’historiographie que le gouvernement de Vichy et son administration ne formaient pas « des blocs homogènes ». Le présent dossier offre

---

<sup>43</sup> Berlière, « Vichy et les Juifs... au(x) risque(s) de l’Histoire ? », art. cit., p. 111.

<sup>44</sup> Berlière, *Polices des temps noirs*, op. cit., p. 721.

<sup>45</sup> Karine Le Bail, *La Musique au pas. Être musicien sous l’Occupation*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 123-156.

<sup>46</sup> Virginie Sansico, *La Justice déshonorée 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2015, p. 346-374.

<sup>47</sup> Tal Bruttman, *Au bureau des Affaires juives. L’administration française et l’application de la législation antisémite (1940-1944)*, Paris, La Découverte, 2006, p. 81.

<sup>48</sup> Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz. La « solution finale » de la question juive en France*, Paris, Fayard, 2001 [1983-1985], p. 281-282.

<sup>49</sup> Si bien que « seuls » 21 % des Juifs adultes visés par la rafle dans le 2<sup>e</sup> sont arrêtés les 16 et 17 juillet 1942. Joly, *L’État contre les juifs*, op. cit., p. 97-98.

à cet égard deux études de cas exemplaires, se rattachant toutes deux au ministère de l'Agriculture.

Dans son l'article « L'éviction par Vichy des Juifs, des femmes et des francs-maçons du ministère de l'Agriculture », Roger Arditi identifie le haut fonctionnaire en charge de la politique d'exclusion au sein de ce ministère : un dénommé Huguet, secrétaire général adjoint. Ce bureaucrate semble avoir nourri une aversion malade à l'égard des francs-maçons, contre lesquels il a déployé le plus grand zèle. En revanche, son application du statut des Juifs l'a été sans malveillance, avec certaines souplesses<sup>50</sup> et une inertie délibérée face à l'acharnement antisémite du cabinet du ministre (vis-à-vis duquel il défend « jalousement [...] ses prérogatives ») et du commissariat général aux Questions juives. Quant à la loi de Pétain sur le travail féminin, Huguet a tout fait pour en bloquer la mise en œuvre, jugeant la mesure « scélérate » et « inique ». Soit trois attitudes, trois modalités d'application différentes de la législation de la Révolution nationale.

Résumant les principaux apports de sa thèse, inédite en français (*Pétain's Jewish Children: French Jewish Youth and the Vichy Regime, 1940-1942*, Oxford University Press, 2014), Daniel Lee évoque le cas d'une communauté agricole juive installée dans le Tarn sous l'égide des Éclaireurs israélites de France. Son article montre comment ces derniers ont pu tirer profit d'une volonté politique (le retour à la terre) et d'une protection émanant de Vichy (du ministère de l'Agriculture) pour contrecarrer en partie l'application de mesures antisémites voulue par les autorités locales. « D'une façon générale, analyse-t-il, lorsque le programme antijuif entrainait en contradiction avec les questions de Renouveau national, l'antisémitisme de Vichy ne l'emporta pas toujours. »

Une telle configuration, qui liait la mise en œuvre de la politique raciale à différentes institutions étatiques aux intérêts contradictoires, explique largement le bilan de l'extermination en France. Cas rare, si ce n'est unique en Europe, la plus grande part du processus répressif, des opérations générales aux arrestations individuelles, a été le fait de l'administration traditionnelle. La Gestapo, le CGQJ et les diverses brigades policières collaborationnistes n'ont joué qu'un rôle d'appoint. C'est ce qui explique par exemple que, malgré le nombre impressionnant de Juifs appréhendés les 16 et 17 juillet 1942 par les agents de la préfecture de Police de Paris (près de 13 000, enfants compris), les deux tiers des personnes visées (68 %) ont échappé à

---

<sup>50</sup> L'application loyale et routinière de la loi, accompagnée, notamment dans les ministères techniques, de mesures favorables à certains agents, protégés ou reclassés, caractérise la mise en œuvre du statut des Juifs, selon l'analyse précise et subtile de Marc Olivier Baruch, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, p. 127-169.

l'arrestation<sup>51</sup>. Malgré la volonté de Laval et Bousquet de mobiliser toute la puissance de l'État contre les Juifs apatrides et leurs enfants, les obstacles dans l'administration (certains policiers prévenant les personnes visées ou faisant la grève du zèle le jour de la rafle) et la société (voisins aidants, concierges ne signalant pas la présence de locataires juifs, etc.) étaient suffisamment nombreux pour que, d'emblée, malgré les milliers d'arrestations, la majorité parvienne à s'en sortir.

\*

À cet égard, le rôle de l'opinion, aiguillonnée par la protestation des évêques, s'est avéré décisif alors qu'à l'été 1942 le gouvernement Laval était prêt à livrer davantage de Juifs étrangers et les naturalisés à la suite des apatrides. Telle est la thèse développée par Serge Klarsfeld dans *Vichy-Auschwitz* (1983). Le 23 août, une première voix s'élève, celle de Monseigneur Saliège, à Toulouse. L'archevêque a rédigé une lettre pastorale qui est lue dans les églises de son diocèse trois jours avant le déclenchement de la grande rafle en zone libre : « Les juifs sont des hommes, les juives sont des femmes. Tout n'est pas permis contre eux. Ils font partie du genre humain ; ils sont nos frères comme tant d'autres. Un chrétien ne saurait l'oublier. » Pour la première fois, une protestation publique retentit dans la France des années noires. De fait, la rafle du 26 août 1942 suscite une vive émotion dans la population. Les plans de Vichy sont contrariés. Laval et Bousquet sont d'autant plus furieux que l'écho de la protestation de Saliège est extraordinaire<sup>52</sup>. Quant au chef de l'Église de France, le cardinal Gerlier, primat des Gaules, il fait habilement pression sur le gouvernement et son préfet à Lyon : l'opinion, assure-t-il, n'acceptera pas de nouvelles razzias antijuives en zone libre. Le 2 septembre, Laval demande une pause aux chefs de la police SS, que ces derniers acceptent, par pragmatisme.

Depuis 1983, cette interprétation a été intégrée et affinée par l'historiographie, notamment par le politologue allemand Wolfgang Seibel dans *Macht und Moral. Die « Endlösung der Judenfrage » in Frankreich, 1940-1944* (Konstanz University Press, 2010). Les principales analyses de cet ouvrage, inédites en français<sup>53</sup>, sont ici résumées dans l'article « Les effets

---

<sup>51</sup> Nous renvoyons au chapitre 3 de notre livre *L'État contre les Juifs*, *op. cit.*, p. 73-111, ainsi qu'aux pages de notre article « The Parisian Police and the Holocaust: Control, Round-ups, Hunt, 1940-4 », *Journal of Contemporary History*, vol. 55 (3), 2020, p. 565-570.

<sup>52</sup> Sur la diffusion de la lettre de Saliège et des autres protestations épiscopales, voir Renée Poznanski, *Propagandes et persécutions. La Résistance et le « problème juif », 1940-1944*, Paris, Fayard, 2008, p. 286-291.

<sup>53</sup> Une traduction en langue anglaise est parue en 2016 sous le titre *Persecution and Rescue. The Politics of the "Final Solution" in France, 1940-1944*, traduit par Ciaran Cronin, Ann Arbor, University of Michigan Press.

politiques d'une protestation religieuse : l'Église et Vichy en 1942 ». Seibel se concentre sur les principaux négociateurs des accords policiers de l'été 1942 : Helmut Knochen, chef effectif de la police SS en France occupée, et René Bousquet, son homologue côté français. Laval s'est engagé à livrer 40 000 Juifs. Bousquet met les forces de l'ordre au service de cette politique à condition qu'elles agissent de manière autonome et que seuls les apatrides soient concernés. On le sait, Vichy abandonne aussi les enfants de ces derniers, bien que la plupart aient la nationalité française. De fait, analyse Seibel, le gouvernement Laval n'a pas reculé à la suite des protestations épiscopales d'août-septembre 1942, il a simplement demandé à la police SS de respecter l'accord initial fixé le 2 juillet précédent entre Knochen et Bousquet : livrer 40 000 apatrides. Et, de fait, près de 37 000 Juifs seront déportés, en moins de quatre mois, du 17 juillet au 11 novembre 1942, en vertu de cet accord...

Entre-temps, les hommes d'Adolf Eichmann avaient imaginé aller au-delà de ce quota et atteindre 78 000 Juifs déportés à Auschwitz depuis la France avant la fin de l'année. C'est ce programme maximaliste que les chefs de la police SS, en charge du maintien de l'ordre et des intérêts sécuritaires du Troisième Reich en France occupée, ont désavoué, afin de ménager la position du « président » Laval, en renonçant à exiger immédiatement les Juifs naturalisés français réclamés par le service d'Eichmann. Car il est certain que, si l'opinion n'avait pas réagi à l'été 1942, menaçant l'équilibre du pouvoir à Vichy, dont l'Église constituait un pilier, Laval et Bousquet auraient accepté d'autres concessions.

L'un des arguments habituels de la thèse révisionniste est de minorer ce rôle de l'opinion dans l'évolution de la politique de Vichy ou, variation plus subtile (et paradoxale), de relier cette politique aux sentiments de la population : en internant puis en livrant les Juifs étrangers, le régime pétainiste n'aurait fait que répondre au penchant xénophobe de l'opinion – et même de nombreux Juifs français. Un tel raisonnement, proféré par des auteurs qui, depuis François-Georges Dreyfus, se présentent comme des réalistes, des ennemis de l'anachronisme moralisateur, passe totalement à côté de la réalité historique. On peut ne pas aimer les Juifs, surtout les étrangers, et être choqué qu'on arrête des femmes, des enfants, pour les livrer à une déportation inhumaine. C'est ce qui s'est passé à l'été 1942. Banaliser cette immense transgression des normes morales de l'époque commise par Vichy, en la ramenant au problème de la xénophobie ordinaire, est malhonnête et, pour le coup, parfaitement anachronique.

Sur cette question fondamentale de l'opinion publique face à l'antisémitisme d'État, Renée Poznanski propose, dans son article « Les Français et la persécution des Juifs sous l'Occupation », une importante mise au point historique et historiographique. Dès 1941, analyse-t-elle, un an avant l'étoile jaune, la population parisienne est choquée par la politique

impulsée par l'occupant contre les Juifs, les outrances de sa propagande et la dureté de la spoliation, qui vise des gens qu'on connaît (le commerçant du coin de la rue, l'artisan chez lequel on avait ses habitudes, etc.). En zone sud, dans le royaume du Maréchal, en revanche, l'antisémitisme populaire se donne davantage libre cours. Mais à l'été 1942, le choc des rafles est extrêmement profond. Aux yeux de la plupart des Français, le Juif est considéré comme un être humain et, encore plus, comme une victime de la barbarie nazie – la germanophobie demeurant un moteur plus actif que la morale chrétienne ou l'humanitarisme. De fait, l'antisémitisme, les préjugés ordinaires, s'ils demeurent répandus dans la population, n'empêchent pas une condamnation très largement partagée des rafles et déportations antijuives décidées par l'occupant.

\*

Terminons cette introduction au dossier « Vichy, la Shoah et les Français » par quelques mots sur le bilan du génocide en France. Sur une population de 280 000 individus de « race juive » recensés en 1940-1941 dans les deux zones, plus de 78 000 ont été déportés (74 150) ou exterminés sur place (environ 4 000), soit 28 %. De fait, plus de 70 % des Juifs ont survécu en France. Ce bilan est communément jugé « bon » comparé à ceux de pays voisins, notamment les Pays-Bas (104 000 déportés pour 140 000 Juifs recensés, soit 74 %) et la Belgique (25 000 déportés pour 56 000 Juifs déclarés en 1940-1941, soit 45 %). Mais, en regardant les chiffres de près, il est frappant de constater les variations entre 1942 et 1943-1944. En 1942, la France de Vichy remplit les objectifs initiaux fixés par Eichmann : près de 42 000 Juifs sont déportés – soit un taux d'efficacité de 105 % ! – dont, rappelons-le, 37 000 à la suite des accords entre Bousquet et la police SS. C'est mieux qu'aux Pays-Bas, où le système des convocations d'abord privilégié montre ses limites : à la fin de l'année, l'objectif, d'également 40 000, n'est pas totalement rempli, avec près de 36 000 déportés.

Une fois la France entièrement occupée (novembre 1942), le zèle collaborateur de Vichy et de ses agents vacille de plus en plus. En 1943, les rafles, notamment à Paris, donnent des résultats toujours plus faibles – la plupart des Juifs ont quitté leur domicile ou couchent régulièrement ailleurs que chez eux. Alors que les autorités SS ont parfaitement conscience du nombre important de Juifs non déportés (300 000, pour 50 000 déportés, estime le délégué d'Eichmann en mars 1943), que Himmler, « scrupuleusement tenu au courant de la statistique des



déportations<sup>54</sup> », exerce au printemps 1943 une pression redoutable à laquelle Vichy finit par céder en signant un décret de dénaturalisation collective des Juifs devenus français depuis 1927, le retournement de l'Italie fasciste quelques semaines plus tard relègue la « Solution finale » au second rang des objectifs de la politique nazie en France occupée. En août 1943, Laval et Pétain refusent finalement de promulguer le décret ; les rafles programmées sont annulées.

Aucun autre territoire de l'Europe de l'Ouest n'avait, du point de vue militaire, l'importance stratégique de la France – où, nul ne pouvait l'ignorer, un débarquement allié aurait inévitablement lieu. D'où la priorité donnée par l'occupant aux impératifs sécuritaires : stabilité du pays, maintien de l'ordre, lutte contre la résistance armée et le communisme. De fait, il est frappant de constater la médiocrité des moyens alloués par le Troisième Reich à la traque des Juifs en France. En juillet 1943, Berlin rejette la demande formulée par le représentant d'Adolf Eichmann à Paris, qui réclame 250 policiers spécialisés : la priorité, lui répond-on, est de combattre la Résistance.

Après avoir grandement bénéficié de la politique Laval-Bousquet à l'été 1942, les planificateurs du génocide se sont donc contentés de résultats plus modestes – 17 000 Juifs sont déportés en 1943 et 15 000 encore en 1944. Dans le même temps, le piège de la concentration géographique et communautaire s'est refermé sur les Juifs hollandais et, dans une moindre mesure, sur leurs « coreligionnaires » de Belgique. Les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de la « Solution finale » dans ces deux pays, douze ou à treize fois moins étendus que la France, étaient supérieurs. Le bilan de l'extermination s'y est avéré proportionnellement plus élevé.

Reste, pour la France, le bilan terrible de l'année 1942. Près de 37 000 Juifs envoyés à Auschwitz en moins de quatre mois, c'est plus que le total des Juifs déportés, durant deux ans, des deux voisins immédiats, la Belgique et l'Italie (respectivement 25 000 et 7 700 déportés). Bilan effarant en regard de qui se passe lorsque la machine de la collaboration d'État cesse de tourner à plein régime. En 1943, quand la France se retrouve dans la situation d'un pays entièrement occupé, sans l'interface d'un gouvernement semi-souverain jouant à fond le jeu de l'insertion dans l'Europe nazie, il y a deux à trois fois moins de déportés. De fait, si près des trois quarts des Juifs ont échappé à la mort, ce n'est certainement pas grâce à l'action de Laval et Pétain, mais, comme l'explique Jacques Semelin dans son article « La survie des Juifs en France : une approche multifactorielle », à une série de facteurs, géopolitiques, sociaux ou culturels, dont nous avons exposé dans ces pages ceux qui nous paraissent avoir été les plus décisifs.

---

<sup>54</sup> Billig, *La Solution finale de la question juive*, op. cit., p. 184.

Laurent Joly